



Relevé de décisions

Compte-rendu	No	Date/heure
Conseil Municipal	21	Jeudi 14/04/2016 19h00

Notes de :	Cédric Fermond
Participants :	Denis CHAMBON Lydia CONSTANTIN, Serge CARMONA, Frédérique SAVOYE, Eddie KARSENTY, Serge CARMONA, Robert DURIEUX, Cédric FERMOND.
Excusé(e) :	Livio PIAZZA, Frédérique SAVOYE, Eddie KARSENTY, Marie-Christine DURIF

Procurations d'Eddie Karsenty donnée à Alain Briche, de Frédérique Savoye donnée à Robert Durieux et de Marie Christine Durif donnée a Denis Chambon pour délibérations à prendre lors du Conseil.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 1er Mars 2016 :

Délibération du Conseil

Approuvé à l'unanimité des présents 11/11

Budget communal - Compte de gestion :

Le compte de gestion, établi par la Trésorerie de Roussillon, retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes de l'année écoulée. Il comporte une balance de tous les comptes tenus par la Trésorerie, ainsi que le bilan synthétique de l'actif et du passif de la commune. Le compte de gestion 2015 affiche un excédent de 3 440,45 € en fonctionnement, et un déficit de 332,84 € en investissement.

Délibération du Conseil :

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité des votants : 11/11

Budget communal - Compte administratif :

Le compte administratif récapitule les dépenses et recettes établies par l'ordonnateur (la commune).

Le compte administratif 2015 affiche un excédent de 3 440,45 € et un excédent cumulé de 252 872,03 € en fonctionnement, et un déficit de 332,84 € pour un déficit cumulé de 52 877,31 € en investissement

Après avoir présenté le compte administratif et répondu aux diverses questions, Monsieur le Maire se retire pour laisser délibérer son conseil municipal.

9 voix pour (une procuration ne pouvant être utilisée)

Validation du compte administratif par 9 voix pour, sur 9 votants

Affectation de l'excédent de fonctionnement du budget communal 2015 :

Mr le Maire propose d'affecter la somme de 53 000 € au compte 1068 (réserves) du budget primitif d'investissement 2016, ce qui permet de couvrir le déficit d'investissement cumulé à fin 2015. (le reste de l'excédent, c'est-à-dire 199 872,03 €, étant maintenu en fonctionnement)

Approuvé à l'unanimité des votants : 11/11

Vote des taux communaux d'imposition pour l'année 2016 :

Taxe d'habitation :

Taux Communal : 4,49%

(pour information : taux moyens communaux au niveau National : 23,95% et taux moyens communaux au niveau du Département de l'Isère : 21,11%)

Taxes Foncières :

Taxe sur Foncier Bâti :

13,25%

Taxe sur Foncier non Bâti :

45,21%

Proposition de Mr le Maire:

Maintien en 2016 des taux communaux de l'année 2015

Délibération du Conseil :

Approuvé à l'unanimité des votants ; 11/11

Budget communal : vote du budget primitif 2016

Le maire présente un budget prévisionnel de 997 034 € en fonctionnement et de 1 090 237 € en investissement.

Après diverses questions et différentes propositions, il propose le vote du budget primitif.

Délibération du Conseil

Approuvé à l'unanimité des présents 11/11

Budget EAU - Compte de gestion :

Excédent de fonctionnement 2015 : 20 159,78 €

Excédent de fonctionnement cumulé : 27 593,47 €

Excédent d'investissement 2015 : 10 505,99 €

Excédent d'investissement cumulé : 158 557,13 €

Délibération du Conseil :

Le compte de gestion du budget d'eau est approuvé à l'unanimité des votants : 11/11

Budget EAU - Compte administratif :

Excédent de fonctionnement 2015 : 20 159,78 €

Excédent de fonctionnement cumulé : 27 593,47 €

Excédent d'investissement 2015 : 10 505,99 €

Excédent d'investissement cumulé : 158 557,13 €

Mr le Maire explique les régularisations pour la récupération de la TVA des années antérieures, qui ont entraîné un gonflement des

comptes de dépenses de fonctionnement (dépenses comptabilisées à nouveau, mais pour leur montant hors taxes) avec en contrepartie le montant TTC comptabilisé dans le compte de recettes numéro 773.

Délibération du Conseil :

Le compte administratif du budget d'eau est approuvé à l'unanimité des votants, 9 voix pour sur 9 votants (une procuration ne pouvant être utilisée)

Affectation de l'excédent de fonctionnement :

L'excédent de fonctionnement 2015 du budget d'eau (27 593,47 €) est maintenu en fonctionnement dans le budget primitif 2016.

Approuvé à l'unanimité des présents 11/11

Budget d'eau : vote du budget primitif 2016

Le maire présente un budget prévisionnel de 64 364 € en fonctionnement et de 175 673 € en investissement.

Le budget se caractérise par des atténuations de produits (comptes 701249 et compte 706129) pour un montant de 37 731 € qui correspond aux redevances 2014 et 2015 à payer (redevances pollution et modernisation des réseaux) qui ne seront pas compensées par la facturation de ces redevances aux usagers en 2016 : elles seront en effet facturées et payées à l'Agence de l'Eau par la régie d'assainissement de la C.C.P.R., qui va assurer pour le compte de la commune l'établissement des factures aux usagers en 2016.

Après explications détaillées sur ces chiffres, le Maire propose le vote du budget primitif.

Délibération du Conseil

Approuvé à l'unanimité des présents 11/11